

# ASSURANCES DE CHANTIER

## DOMMAGES OUVRAGE, TOUS RISQUES CHANTIER, RC MAITRE D'OUVRAGE

La souscription d'une **ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE** est une obligation pour le maître d'ouvrage (loi Spinetta du 4 janvier 1978). Le maître d'ouvrage se doit également de protéger son investissement.

### POUR QUI ?

Les maîtres d'ouvrage d'un bâtiment à construire ou à réhabiliter.

- Bureaux
- Locaux d'activités
- Bâtiments industriels
- Logements collectifs (accession à la propriété, logements sociaux)
- Bâtiments médicaux ou para-médicaux
- Bâtiments publics



Scannez le QR Code pour rencontrer vos contacts chez VHV Assurance

### NOS SOLUTIONS

#### Dommmages Ouvrage DO :

- Garantie légale
- Garantie de Bon Fonctionnement des éléments d'équipement dissociables (BF)
- Garantie des Dommages Immatériels Consécutifs (DIC)
- Garantie des dommages aux existants « divisibles »

**Contrat Collectif de Responsabilité Decennale (CCRD)** pour apporter un complément de garanties au-delà des plafonds des contrats Responsabilité Civile Décennale des intervenants

**Responsabilité Civile Constructeur Non Réalisateur (RCCNR)** pour couvrir la responsabilité civile décennale du maître d'ouvrage délégué et du maître d'ouvrage en tant que vendeur après achèvement

**Tous Risques Chantier (TRC)** pour les dommages en cours de travaux

**Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (RCMO)** pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés en tiers du fait des travaux

### POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- **Une expertise** reconnue, forte d'un siècle d'expérience en Assurance Construction en Allemagne : le groupe compte 4.000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 3,738 milliards d'euros en 2021
- **Une tarification** sur mesure et personnalisée
- **Une souplesse** dans la gestion et le fonctionnement du contrat
- **Une équipe** expérimentée, réactive, disponible et à l'écoute
- **Une succursale** en Libre Etablissement, membre de la CRAC, assureur de Risques d'Entreprises qui distribue sur le marché français des contrats : Responsabilité Civile Décennale, Police de Chantiers, Responsabilité Civile Générale et Dommages aux Biens